

Programme CITE

Rapporteur : M. Le Président

Validation du programme cadre
Propositions pour une première programmation 2001

Rappels concernant l'objet et les principes du programme CITE

Il s'agit d'une contractualisation tri-partite entre le Conseil Général du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon.

Lancé à l'initiative du Département, ce programme a pour objectif de clarifier ses interventions auprès des agglomérations afin de mieux répondre aux besoins émergents en matière d'équipements des communes de plus de 10 000 habitants qui sont majoritairement en croissance. Les incidences de cette réforme sont :

La suppression du régime traditionnel des aides pour la Ville de Besançon
Le remplacement par le dispositif contractuel CITE à l'exception de l'environnement, des déchets et des monuments historiques qui conservent leur propre système d'aide.
Le taux de subvention pourra aller jusqu'à 50% du montant du projet.
Maintien du régime traditionnel avec un taux unique de 30% pour toutes les autres communes. Des projets situés sur leur territoire pourront être éligibles au Contrat CITE s'ils présentent un intérêt d'agglomération (à définir au cas par cas) ou s'ils s'inscrivent dans un réseau structurant d'agglomération (réseaux de bibliothèques,...).

Dans le cadre de la transformation et de l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le financement est ramené à un taux moyen de 94 F/habitant, soit une dotation globale d'environ 16 MF/an.

Le montant global affecté à l'ensemble des 3 agglomérations du Département reste fixé à 30 MF avec la répartition suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	~ 16 MF
CAPM :	~12 MF
Communauté de communes du Larmont :	~2 MF

Le programme cadre

Différentes rencontres techniques et politiques entre les trois collectivités ont permis l'élaboration du document cadre soumis au bureau (joint en annexe). Son objectif est de définir les axes du programme et les actions-types susceptibles d'être éligibles au programme.
Propositions pour une première programmation 2001

Le programme cadre est adopté pour la période 2000-2006.
2 programmations seront prévues chaque année. Il revient à l'agglomération en concertation avec la Ville de Besançon de proposer des projets d'agglomération à inscrire dans le cadre du programme.

Programmation pour le 1^{er} semestre 2001

AXE	ACTIONS A PROGRAMMER	Estimation du montant Total de l'opération	Montant à inscrire Pour 2001	Participations financières			Autre co-financement Hors CITE
				CG 25	CAGB	VDB	
II	Réhabilitation et extension du Palais des Sports	95 MF	30 MF	5 MF			10 MF
	Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (fonctionnement)		3,2 MF	0,8 MF	1,6 MF		0,8 MF
II	PDU - Radiale Ouest Première tranche de travaux pour desservir la restructuration des établissements militaires du Polygone	2 MF	2 MF				
III	Stade Léo Lagrange	28 MF (2000-2001)	28 MF				
IV	Revitalisation du centre ville Parking du marché Opération marché/Beaux-Arts - Construction Espaces publics (période 2002-2003)	75 MF/4 exercices 81 MF 25 MF	15 MF 22 MF				
V	Groupe scolaire Saint-Claude	28 MF	8 MF				

Orientations pour la programmation du 2^{ème} semestre 2001

I	Premiers travaux de réhabilitation des friches industrielles de l'agglomération (étude en cours)
II	Actions déclinant les PDU : sécurisation de traversées de villages, réseaux cyclables,...
II	Etudes techniques de la plate-forme multimodale d'agglomération à Chemaudin
III	Premiers équipements fluviaux
IV	Aménagements paysagers du carrefour de Palente

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- ✓ valide le programme cadre
- ✓ valide les deux phases de programmation en vue de les soumettre au CG 25

Pour extrait conforme,

Le Président